

CONDITIONS A RESPECTER POUR LA LOCATION AVEC GOELIA

PARTICULARITE : PROCEDURES DE RESERVATION

REGLEMENT DES SEJOURS

CHEQUE A L'ORDRE DU COS58 LORS DE LA RESERVATION

CONDITIONS DE LOCATION ET FRAIS D'ANNULATION

La description du site publiée dans le catalogue GOELIA tient lieu de descriptif contractuel. Si une modification du descriptif est intervenue depuis la parution de ce catalogue, photocopie de la page rectifiée sera jointe à ce contrat.

Les Résidences nouvellement gérées par GOELIA feront l'objet d'une fiche technique particulière.

Le Réservataire devra s'assurer auprès des familles que le nombre d'occupants n'excèdera en aucun cas la capacité maximum figurant sur les documents adressés par GOELIA (un bébé est une personne).

Les arrivées ont lieu en principe chaque samedi entre 15h00 et 19h00, et les départs s'effectuent le samedi de 8h00 à

10h00. Une caution devra être payée sur place par chaque occupant

Se reporter à la fiche technique "conditions générales et particulières de vente" et "à régler sur place".

Toute réservation en dehors des jours normaux d'arrivée (Samedi) doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit de la part de [GOELIA](#).

En cas de litige, Le Réservataire s'interdit de procéder à tout remboursement ou dédommagement envers ses clients sans avoir obtenu, au préalable, la position écrite de [GOELIA](#) suite à son enquête (**le litige doit parvenir à GOELIA au plus**

tard 2 semaines après la fin du séjour, GOELIA y répondra sous 5 semaines : S'adresser à la réception de la résidence en cas de souci règle d'une manière générale 99,9% des problèmes). En aucun cas l'existence d'un litige non

réglé à l'amiable ne peut suspendre ou interrompre les modalités financières contractuelles.

En cas de désistement, le Réservataire est soumis aux conditions générales de location figurant dans la brochure et condition d'annulation ci-dessous, seule la date de réception du courrier fera foi et déterminera le montant des frais suivant le barème ci-dessous :

- Plus de 45 jours avant le départ : 70 euros de frais de dossier non remboursables,
- De 44 à 31 jours avant le départ : 25 % sur le prix total du séjour.
- De 30 à 16 jours avant le départ : 50% sur le prix total du séjour.
- De 15 à 8 jours avant le départ : 75 % sur le prix total du séjour.
- Moins de 8 jours : 100% sur le prix total du séjour.
- Non présentation du client : 100% sur le prix total du séjour.

ASSURANCE ANNULATION : conseillé

Le Réservataire, en interrogeant ses salariés, pourra souscrire **au moment de la réservation** à l'une de nos formules d'assurance du groupe PRESENCE ASSISTANCE TOURISME suivantes (facultatives) :

- Formule 1 : assurance Annulation TOUTES CAUSES JUSTIFIEES y compris la pandémie ou épidémie.

Cette formule couvre en cas de maladie (y compris en cas de pandémie) pour vous-même, un membre de votre famille ou d'un proche ; en cas d'impossibilité de déplacement (cas contact), mise en quarantaine, réquisition administrative pour le personnel médical.

- Formule 2 : assurance Multirisques qui regroupe l'assurance toutes causes justifiées, l'assistance, le rapatriement

Cette formule couvre le rapatriement médical sans limite, les frais hôteliers en cas d'isolement sur place, les frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000€, les frais de recherche ou de secours, les frais de secours sur piste

Ces garanties vous sont proposées aux tarifs de :

ANNULATION MULTI PREMIUM

PRIX DU SEJOUR tarifs

jusqu'à 500€ 19€ 31€

de 501 à 850€ 32€ 40€

de 851 à 1200€ 38€ 53€

de 1201 à 1500e 51€ 67€

de 1501 à 3000€ 67€ 93€

Pour plus d'information, les conditions de souscription, d'application et de remboursement sont détaillées dans l'onglet

« Assurance annulation » de notre site Internet :

<https://www.goelia.com/fr/assurance-annulation-new.php>

ASSURANCE OBLIGATOIRE

Le Réservataire devra s'assurer que le personnel bénéficiaire est bien en possession d'une assurance multirisque habitation couvrant les risques inhérents à l'occupation d'un logement locatif (tels que faute ou négligence à l'origine d'un incendie, dégâts des eaux, dégradation du logement ou des parties communes de la résidence, etc....).

DONNEES PERSONNELLES :

Chaque partie demeure responsable de ses traitements y compris ceux concernant les Bénéficiaires. Chaque partie, pour ce qui la concerne, et en sa qualité respective, s'engage à respecter les obligations qui lui incombent résultant des dispositions légales et réglementaires concernant la gestion d'une violation de données à caractère personnel, notamment au regard de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi informatique et Libertés », telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « RGPD » (ensemble de la « Règlementation»). La politique de confidentialité de GOELIA est consultable sur son site internet www.goelia.com.

CORONAVIRUS/ CHARTE SANITAIRE :

Si la pandémie continue, Goelia continuera la mise en place de son protocole sanitaire sur l'ensemble de ses résidences. Celui-ci est disponible sur notre site internet <https://www.goelia.com/fr/charte-sanitaire.php>

Le réservataire s'engage à faire suivre celle-ci à son personnel (*fermeture des espaces bien-être comme sauna et*

bain à remous, suppression des transats au bord des piscines, horaires d'arrivées modifiées pour permettre l'aération, ...)

Les litiges survenus, non réglés à l'amiable